



**«Déclaration SE UNSA
CAPD du 26 mars 2013**

Monsieur le directeur académique,

Les députés viennent d'adopter la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République. Ce vote qui engage la Nation doit impulser un réel changement de cap en rupture avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Au-delà de la programmation budgétaire de 60.000 emplois sur le quinquennat, cette loi acte un changement structurel majeur. L'élémentaire et le collège sont désormais solidement arrimés. La création du cycle CM/6ème et du conseil pédagogique écoles/collège consacrent l'unité et la continuité pédagogique de ce bloc de la scolarité obligatoire assis sur le socle commun de compétences. Cette loi permet à l'École de renouer avec l'ambition et aux enseignants d'y retrouver leur statut de professionnels. Cependant le vote de la loi n'est pas un point d'aboutissement mais le début d'un grand chantier qui devra s'ouvrir avec les personnels, dans un calendrier défini, et ne devra pas faire l'impasse sur leur gestion et se priver de leur dynamique.

Dans l'immédiat, on cherche pourtant quelque changement résolument positif.

On note au contraire une régression concernant plusieurs dossiers d'actualité dont quelques-uns à l'ordre du jour de cette CAPD.

Lundi 11 mars, le mouvement interdépartemental informatisé a livré ses résultats. Des résultats amers et sévères nationalement, pour presque 79% des collègues qui n'ont obtenu aucun de leurs voeux.

Pour la troisième année consécutive, le taux de satisfaction s'effondre. De 37% en 2010, il dépasse à peine les 21% cette année.

Derrière ces chiffres, ce sont des enseignants et leur famille qui se désespèrent, des personnels qui ont de plus en plus de difficultés à trouver la

motivation nécessaire pour assumer leurs fonctions alors qu'ils sont dans une situation personnelle difficile.

En Saône et Loire, après les opérations de permutation, seuls 48 collègues entrent dans le département et 34 collègues le quittent! (34/81 soit seulement 42% de satisfaction)

Il y a nécessité de corriger ce mauvais résultat dès la phase d'inéat et exeat qui s'ouvre. M le Directeur académique, nous vous demandons d'autoriser, très rapidement, des enseignants à entrer et à sortir de notre département, afin que le plus grand nombre possible de collègues mutent avant la prochaine rentrée.

En ce qui concerne

- la liste d'aptitude de directeurs: on note que les demandes passent de 85 à 66 ce qui en dit long sur le manque d'attractivité de la fonction et les réticences de plus en plus fortes des collègues à postuler.
- les postes adaptés: le nombre d'équivalents temps plein a baissé par rapport à l'année dernière
- les demandes de congés formation passent de 13 à 5 et nous espérons qu'ils seront tous accordés dans la mesure où 7 demandes ont été acceptées en 2012
- les demandes de départ en formation ASH ne figurent pas à l'ordre du jour, pour quelle raison?
- nous sommes dans l'incertitude concernant les demandes de temps partiels, tant pour les autorisations que pour les quotités proposées, alors que l'année dernière 336 autorisations ont été accordées, dont 101 à 50% et 235 à 75%...

En conclusion, nous sommes inquiets pour les opérations de mouvement qui débutent à la fin de la semaine et la situation difficile dans laquelle de nombreux collègues risquent de se trouver.

